

Exercice d'évacuation

- L'ensemble du personnel de l'établissement



INFORMATIONS PRATIQUES

- Tester et contrôler l'efficacité de l'organisation de l'évacuation
- Connaître l'organisation de l'évacuation de votre établissement et ses particularités
- Être capable d'assurer les missions d'un guide ou d'un serre-file
- Mesurer les actions complémentaires à mettre en œuvre pour remédier aux manques constatés

SUPPORT / MATÉRIEL

RÉGLEMENTATION

- **Articles L 4121-1 et L 4141-2 du code du travail** qui fixent les obligations du chef d'établissement en matière de sécurité et de protection des employés et de formation pratique et appropriée à la sécurité du travail.
- Dispositions spécifiques en matière de prévention des incendies : **articles R.4227-28 et R4227-39** ; l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage de ses employés.
- Toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premier secours sans attendre l'arrivée du personnel désigné
- Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les 6 mois, Leur date et observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignés et à disposition de l'inspection du travail.

VALIDATION

- Signature du registre de sécurité à la fin de l'exercice
- Une attestation de présence sera délivrée sur demande

Plan de formation

CONTENU :

- Prise de contact avec le chef d'établissement
- Définition de l'objectif d'une évacuation
- Déclenchement du système de sécurité incendie
- Maîtriser l'évacuation
- Règles d'évacuation
- Rôles et missions des acteurs de l'évacuation
- Organisation de l'évacuation
- **Exercice en temps réel chronométré**
- Débriefing avec les acteurs de l'évacuation
- Mise en place des axes de progression

OPTIONS :

- Scénarios multiples : à déterminer avec le client
- Fumée froide
- Blessés avec maquillage professionnel
- Evacuation filmée

✓ INTERVENANTS :

- Sapeurs pompiers en activité au grade d'officier ou sous officier

